

Anthropen

Université
Paris Nanterre



Témoignage sur le partage et la gestion des données anthropologiques

Monica Heintz, Florence Revelin, Hélène Gautier, Frédéric Dubois, Jessica De Largy Healy, Sara Tandar, Nicolas Bontemps, Aude Da Cruz Lima, Bérénice Primot

Programme ANR **Anthropen** « Les frontières des données anthropologiques »

LESC | Laboratoire d'ethnologie et sociologie comparative, Nanterre/ MSH Mondes

Introduction : pourquoi serait-il difficile d'ouvrir l'anthropologie?

1) Spécificités des données anthropologiques

- ▶ Ce qui est produit lors d'enquêtes qualitatives par immersion sur un terrain de recherche => « **matériaux de recherche ethnographiques** »
- ▶ Ethnographie : méthode principale en anthropologie, mobilisée aussi dans d'autres champs des SHS

Spécificités de « formes » :

- ▶ Des formats **hétérogènes** : textuels, iconographiques, vidéos, sonores
- ▶ Des données **non standardisées, peu structurées** : pas d'unités élémentaires facilement « détachables », tout est 'en lien' avec le reste

Spécificités épistémologiques :

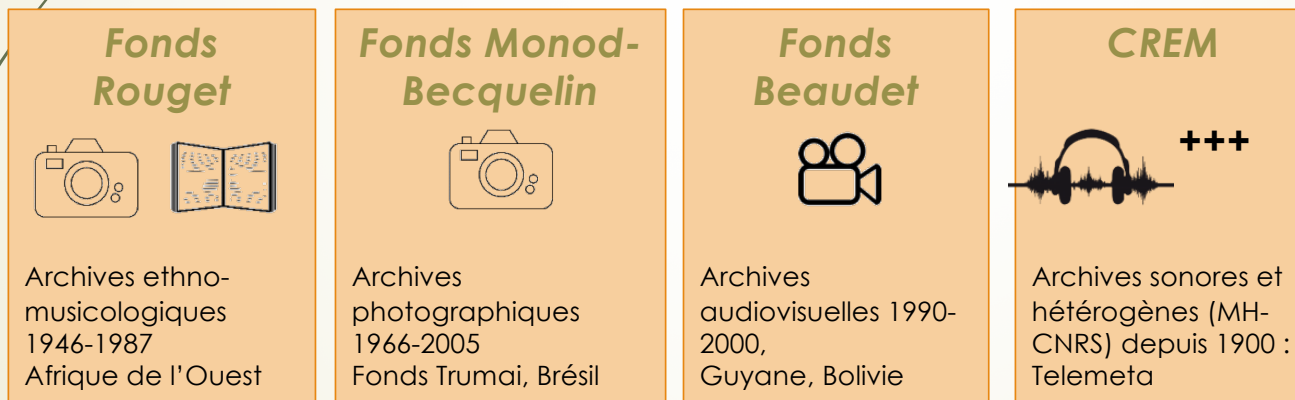
- ▶ une relation **d'intersubjectivité** (données co-produites avec les membres des communautés ethnographiées)
- ▶ une dimension **interprétative** assumée et embarquée dans la fabrique des matériaux de recherche
- ▶ des relations **interculturelles** (conception législatives et éthiques différentes, autre relation à la SO)

Introduction : pourquoi serait-il difficile d'ouvrir l'anthropologie?

2) Tester les limites de l'ouverture : Programme Anthrophen

Anthrophen = programme ANR Flash S.O. 2019-2022

But: Tester les limites d'ouverture des données anthropologiques, qu'elles soient **passives** ou **en cours de production**, au regard des injonctions européennes actuelles et des exigences éthiques propres au contexte interculturel dans lesquelles elles sont produites.



Enquête sur des 'cas limites', qui 'résistent' à l'ouverture

Objectifs :

- Sélectionner ce que l'on peut rendre public, où (plateformes) et dans quelles conditions?
- Sous quelles licences publier ces ressources ?
- Mesurer les « coûts » de l'ouverture

Processus d'ouverture de corpus ethnographiques

La représentation théorique



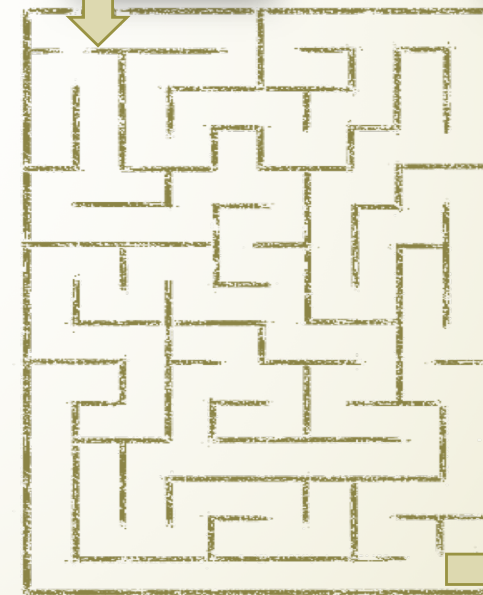
- ✓ Sélection des données ouvrables dans un dossier informatique
- ✓ Saisie des métadonnées selon le standard de la plateforme
- ✓ **Association d'une licence CC-?**
- ✓ Publication du couple donnée/MD
- ✓ (Moissonnage des données par des moteurs de recherche)

Rechercher dans NAKALA...				
Filterer par :	Type	Licence	Années	Trier par : Date de dépôt (décroissante)
<input type="checkbox"/>	Auteurs			Date de dépôt
<input checked="" type="checkbox"/>	Aguanilé			11/07/2018
<input checked="" type="checkbox"/>	Fenêtre(s) urbaine(s)			11/07/2018
<input checked="" type="checkbox"/>	Une ville sans histoire(s)			11/07/2018
<input checked="" type="checkbox"/>	Jouer la ville			11/07/2018

L'expérience concrète



+ ?
(Formats hétérogènes)



Ouverture
d'une minorité
de données

Exemples de trajectoires d'ouverture et leurs épreuves

1. Stage sur le fonds photographique Trumai d'Aurore Monod Becquelin/ Margot Lebrun

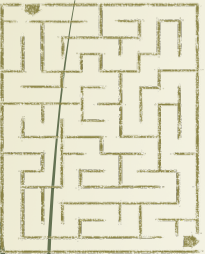
1100 photos de 1966 à 2005,
numérisées par un prestataire

=> Corpus bien circonscrit,
formats homogènes

Objectifs :

1. **Décrire (MD) et structurer le corpus en vue de sa publication**
2. Identifier les statuts d'ouverture possibles et définir les licences associées
3. Entreposer les données sur les plateformes adéquates

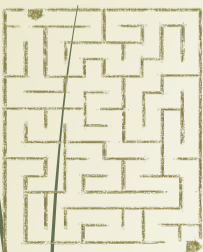
« *Un travail monstrueux et inconscient* ».
(Chercheuse productrice des données,
mai 2021)



© Aurore Monod Becquelin. Scène du rituel du Javari, préparation à l'attaque de l'effigie, Haut-Xingu. 1973

Exemples de trajectoires d'ouverture et leurs épreuves

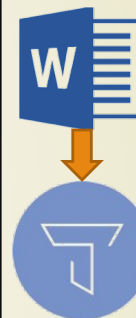
1. Stage sur le fonds photographique Trumai d'Aurore Monod Becquelin/ Margot Lebrun



© Aurore Monod Becquelin

TRAMPA15Sep8001 : Répétition de javari au village Kamayura

La scène se déroule dans le village kamayura devant une maison traditionnelle au moment d'une répétition de danses et chants du rituel javari. On y voit le chef chanteur Trumai Le chef Trumai Nituari avec son bonnet bleu rayé entouré d'hommes dont à sa gauche un parent Pekoo, en short rouge, ainsi que des enfants. Pekoo est le partenaire de chant de Le chef Trumai Nituari. Ces hommes portent des parures rituelles : peintures corporelles et coiffures. Ils portent également des genouillères et des chevillères en fils de cotons, ainsi que des ceintures en fils de coton et en perles de verre. Les javelots qu'ils portent sur l'épaule servent également au rituel.



Description sommaire (type archivage) =
perte de sens de la donnée, détachement
du contexte

VS

Tout documenter (~10l./photo) et structurer les MD pour une
appropriation satisfaisante par un ré-utilisateur, alors que la
production de ces données n'incorporait pas cet objectif

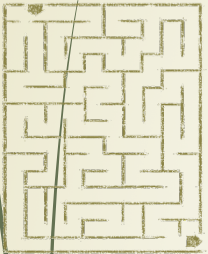
⇒ Distribution dans 3 niveaux de partage :

- Archives de recherche (bibliothèque) = corpus complet
- Restitution aux *Trumai* = corpus complet
- Publication sur un entrepôt = photos « **ouvrables** »

Qui a l'autorité pour décider ce qui peut être rendu public dans le cas de données coproduites dans une relation interculturelle?

Critères **éthiques** et **juridiques** :
définition de licences

Exemples de trajectoires d'ouverture et leurs épreuves



Définir le niveau de partage possible et attribuer une licence :

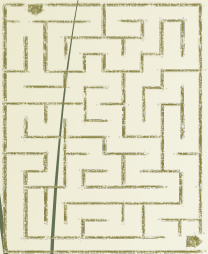
Implique **qualification juridique préalable** des données : intégration d'un tiers dans la relation entre l'ethnographe et les communautés ethnographiées

- ⇒ Déterminer le droit applicable pour connaître les autorisations à obtenir, et auprès de qui : Stérin (2018) dénombre **8 droits applicables pour la recherche en SHS** (propriété intellectuelle, image, archives, vie privée, données à caractère personnel, *open data*, propriété, secret des affaires)
- ⇒ Nécessite une **compétence juridique** !
- ⇒ Stérin (2018) propose une approche où la réflexion juridique précède la recherche: 1) comprendre le droit applicable, 2) dimension éthique et déontologique => Or, **en pratique c'est l'inverse!**
- ⇒ Cf exemple des archives du CREM : c'est le travail autour des « critères d'ouvrabilité » des données et de l'attribution des licences qui ramène *ex-post* la question juridique au cœur du travail de recherche

Exemples de trajectoires d'ouverture et leurs épreuves

2. Processus de création d'un « guide juridique pour la mise en ligne des archives sonores du CREM » (Centre de recherche en ethnomusicologie)

(Aude Julien Da Cruz Lima, Bérénice Primot, Marie-France Mifune, et Anne-Laure Stérin)



Contexte : migration de *Télémeta* vers *Nakala*

SCFLX
<https://drive.google.com/drive/folders/1YbZJdldNFPvgiNsBn0VEcuMmxisB8dyM>

Aide | Connexion

Accueil Archives Géo-navigateur Recherche avancée Terminology Français

Archives sonores du CNRS - Musée de l'Homme

► Accéder aux items consultables en libre accès

Géo-navigateur

Ce fonds d'archives sonores et audiovisuelles rassemble des enregistrements, inédits ou publiés, de musiques de tradition orale et d'enquêtes ethnographiques du monde entier, de 1900 à nos jours. Constitué de supports variés (cylindres, 78 tours, disques vinyles, bandes magnétiques, cassettes, CDs audios, DVD, supports numériques, vidéos), il se positionne parmi les plus importants au monde en termes de quantité, de diversité, et de qualité.

Le Centre de Recherche en Ethnomusicologie (CREM) du LESC (CNRS / Université Paris Nanterre) est chargé de la gestion et de la valorisation de ce patrimoine scientifique en constant enrichissement. Les acquisitions effectuées de 1931 jusqu'en 2009 au musée de l'Homme sont en co-propriété avec le MNHN, sous l'appellation « archives sonores CNRS-Musée de l'Homme » ; celles qui sont postérieures à cette date dépendent désormais du CNRS.

Pour une présentation historique du fonds, voir [le site du CREM](#).



nakala

Partager, publier et valoriser vos données scientifiques

Je dépose mes données dans nakala

Rechercher, citer et réutiliser des données scientifiques

ethnographie

Exemples de trajectoires d'ouverture et leurs épreuves



2. *Processus de création d'un « guide juridique pour la mise en ligne des archives sonores du CREM » (centre de recherche en ethnomusicologie)*

(Aude Julien Da Cruz Lima, Bérénice Primot, Marie-France Mifune, et Anne-Laure Stérin)

Des ressources publiées depuis 2007-2009 sur Téléméta : une décennie marquée par des changements socio-techniques et juridiques importants => « remise à plat »

⇒ Travail sur une caractérisation juridique plus approfondie face à de nombreuses demandes de réutilisations très hétérogènes (commerciales, artistiques, expositions, recherche, etc) : principalement secteur culturel et patrimonial

⇒ Distinguer ce qui relève de données de recherche et d'une « médiathèque »

Guide juridique : définir précisément les multiples régimes de droits applicables au regard des spécificités des archives du CREM : droits d'auteur, droits voisins (du producteur sonore, d'interprète, audiovisuel), droits sur l'image, droits sur la voix des personnes, vie privée, données à caractère personnel

Rightstatements.org : capitaliser sur des logigrammes établis dans le champ du patrimoine culturel sur le droit d'auteur des objets numériques et leur réutilisation



Travail minutieux et nécessitant des arbitrages au cas par cas

Conclusion



- Le choix des licences d'ouverture incarne **un horizon** : celui du partage. Mais nous en sommes encore loin.
- On est face à des processus complexes car pas encore standardisés, qui demandent **une transformation des pratiques de la recherche et de l'ingénierie de la recherche**
- Le cycle de vie des données, en tant que schéma linéaire modèle pour la structuration des données de recherche (stabilisées, standardisées) **se déconstruit à l'épreuve de ces expériences**:
 - L'ouverture des données ne suscitent pas que des questions techniques et juridiques, mais **embarquent des dimensions épistémologiques, politiques et éthiques très fortes et déterminantes dans les arbitrages qui sont rendus (voir le cas des archives coloniales)**.
 - La **perspective d'ouverture remet en question le processus de production des données ethnographiques**: sinon, on se contente de rester dans un cadre où presque aucune donnée de recherche ne peut faire l'objet d'une ouverture (données secondaires pour la discipline).